



## DECLARATION LIMINAIRE CHSCT-A du 16 avril 2020 – UNSA EDUCATION

Monsieur Le Recteur,

Comme tous les Français, nous avons appris par le Président de la République que celui-ci souhaitait une réouverture des établissements scolaires à compter du lundi 11 mai 2020, soit deux mois après leur fermeture et la mise en confinement des enseignants et des élèves.

Nous tenons à vous faire savoir notre grande incompréhension et nos profondes inquiétudes quant à cette décision, voire une certaine colère pour beaucoup de personnels puisque, au début du confinement, ce sont justement les établissements scolaires qui étaient en première ligne du risque important de transmission du virus à la population par les enfants et les jeunes. Voilà donc une annonce qui apparaît en totale contradiction avec le motif initial de la fermeture des établissements scolaires.

Par ailleurs, en lançant le déconfinement, le Gouvernement a souhaité éviter les occasions de grands rassemblements (les cafés restaurants demeurent fermés, les festivals culturels et les événements sportifs sont annulés ou reportés après les congés d'été) puisque la pandémie sévit toujours dans notre pays à des niveaux importants ; mais, curieusement, pas celles de voir des milliers d'élèves se retrouver dans la cour de récréation ou en salle de classe devant leurs enseignants.

Notre ministre tente désormais d'atténuer les portées de la décision de déconfiner. Il promet que ces réouvertures seraient progressives et qu'elles ne seraient pas réalisées sans concertation avec les représentants des parents d'élèves et des personnels de l'Education nationale. Pour notre part, à l'Unsa-EDUCATION qui regroupe 21 corps de métiers de l'Education nationale, nous pensons que les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour l'instant pour accueillir élèves, enseignants et personnels d'établissements scolaires et administratifs le 11 mai prochain.

Cette date ne peut être, selon nous, que le début d'un processus de reprise des équipes, et l'élaboration d'un protocole sanitaire et d'un cadre commun avant toute réouverture nous apparaît indispensable. Ce protocole doit définir comment les règles sanitaires préconisées pour l'ensemble des travailleurs doivent s'appliquer à nos élèves et personnels et quelles recommandations doivent être mises en place pour les protéger en tenant compte de l'âge des enfants et des personnes à risque. Ce protocole doit également prévoir la gestion des

personnels et élèves avec symptômes ou de cas avérés et les conséquences sur les écoles et établissements.

Ces conditions d'une bonne reprise en toute sécurité sanitaire doivent être travaillées avec les représentants des personnels en CHSCT.

Pour notre part, en qualité d'organisation membre du CHSCT-A, il nous semble indispensable de nous prononcer sur le dépistage systématique - nous y sommes favorables - d'évoquer la nécessité d'avoir des équipements de protection individuelle (EPI), de poser la question de la réouverture des restaurants et de la reprise des commandes et de la gestion des stocks.

La collaboration avec les collectivités territoriales nous apparaît centrale dans la préparation de cette éventuelle reprise. Les pratiques de celles-ci étant très variables, nous demandons un cadrage clair ; nous ne pouvons pas laisser les directeurs d'école, les IEN, les adjoints gestionnaires et les personnels de direction seuls face à cette situation.

Nous réitérons la nécessité d'avoir du temps pour que les équipes puissent se retrouver et s'organiser avant d'accueillir les élèves, et nous voulons souligner ici l'importance de la gestion post traumatique et l'appui important que les personnels PsyEN de santé et sociaux peuvent apporter.

Nous demandons à ce que la reprise ne cherche pas à être une reprise vers une activité normale. Si ce temps devra permettre aux élèves de reprendre une dynamique d'apprentissage, il devra aussi et surtout permettre d'être rassurant, de renouer le lien avec les élèves perdus de vue pendant le confinement. Beaucoup d'enseignants le plébiscitent.

Compte tenu de l'immense incertitude de cette reprise, nous demandons l'abandon de l'oral de l'épreuve anticipée de français.

Nous tenons enfin à souligner qu'à situation exceptionnelle, la rentrée de septembre sera elle aussi exceptionnelle. Ce qui pose nécessairement la question des moyens pour l'ensemble de nos missions.

Nous vous remercions de votre écoute.

UNSA Education

